

Les nitrites, autorisés dans la charcuterie, seront bientôt supprimés des croquettes pour chiens et chats

Par [Emma Confrère](#)

Publié il y a 28 minutes,

Mis à jour il y a 9 minutes



La Commission a ainsi adopté des «mesures transitoires qui permettent la mise sur le marché des stocks existants d'additif jusqu'au 6 juillet 2024». *Djavan Rodriguez - stock.adobe.com*

Les producteurs d'alimentation animale vont plus loin que la Commission européenne, qui a récemment abaissé les seuils de ces additifs controversés présents dans la charcuterie.

Les nitrites, ces additifs qui permettent une meilleure conservation des aliments, vont être supprimés des croquettes pour chiens et chats. Si ces décisions proviennent généralement de la Commission européenne, cette fois-ci, ce sont les producteurs eux-mêmes qui sont à l'origine de cette démarche.

«*En 2021, ils ont retiré leur demande [d'utiliser cet additif] au titre de la catégorie des "additifs technologiques" et du groupe fonctionnel "conservateurs"*», explique au *Figaro* la Commission européenne. Pourtant, la réévaluation des nitrites par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) était toujours en cours. Résultat, en juin dernier, cette demande de retrait a entraîné l'arrêt de «*l'autorisation provisoire de cet additif pour les chiens et chats uniquement*».

Les nitrites seront donc retirés progressivement de l'alimentation pour ces animaux. La Commission a toutefois adopté des «*mesures transitoires qui permettent la mise sur le marché des stocks existants d'additif jusqu'au 6 juillet 2024*». Les «*pré-mélanges contenant l'additif*» seront, eux, autorisés jusqu'au 6 octobre 2024 «*et les petfood contenant l'additif jusqu'au 6 juillet 2025*». La Commission européenne rappelle par ailleurs que ces dispositions ont été prises «*à la demande de l'industriel*» «*et pas dans le cadre de risques avérés pour la sécurité*».

«Ce n'est pas du sucre, du sel ou du gras»

Mais pour Richard Ramos, député MoDem de la 6e circonscription du Loiret qui a déposé une proposition de loi en faveur de «*l'interdiction de la commercialisation du nitrite*», «*la situation est complètement ubuesque*». «*Cette interdiction pour les animaux s'appuie sur les mêmes études que pour l'alimentation humaine*», insiste-t-il. L'élu fait référence au rapport de l'Anses publié en juillet 2022 faisant état «*d'une association positive entre l'exposition aux nitrates et/ou aux nitrites via la viande transformée et le risque de cancer colorectal*». L'OMS considère également que «*chaque portion de 50 grammes de charcuterie consommée tous les jours augmente le risque de cancer colorectal de 18%*».

De leur côté, les professionnels de la charcuterie soulignent que le nitrite protège de la listériose, de la salmonelle ou encore du botulisme. En octobre dernier, la Commission a fixé de nouvelles règles pour l'utilisation des nitrites en abaissant les seuils autorisés. «*J'invite à présent l'industrie alimentaire à mettre rapidement en œuvre ces règles scientifiques et, dans la mesure du possible, à les réduire davantage afin de protéger la santé des citoyens*», avait alors appelé la commissaire Stella Kyriakides, chargée de la santé et de la sécurité alimentaire.

Richard Ramos s'en remet désormais au proutident de la République. L'élu lui a adressé une lettre vendredi, à laquelle il a ajouté un sachet de croquettes pour Nemo, le chien d'Emmanuel Maprouit. «*On protège plus nos petits animaux que les êtres humains*», déplore le député. «*Il n'y a pas de doses journalières admissibles sur un produit qui donne le cancer, lance-t-il, ce n'est pas du sucre, du sel ou du gras*».

La rédaction vous conseille

- [Jambon aux nitrites : Yuka obtient gain de cause face aux charcutiers en appel](#)
- [Charcuterie : les nitrites sont-ils mauvais pour la santé ?](#)
- [Un rapport confirme le lien entre nitrites dans les charcuteries et cancer](#)

Sujets

animaux cancer charcuterie